

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

33^{ème} rapport annuel

Tableau de bord

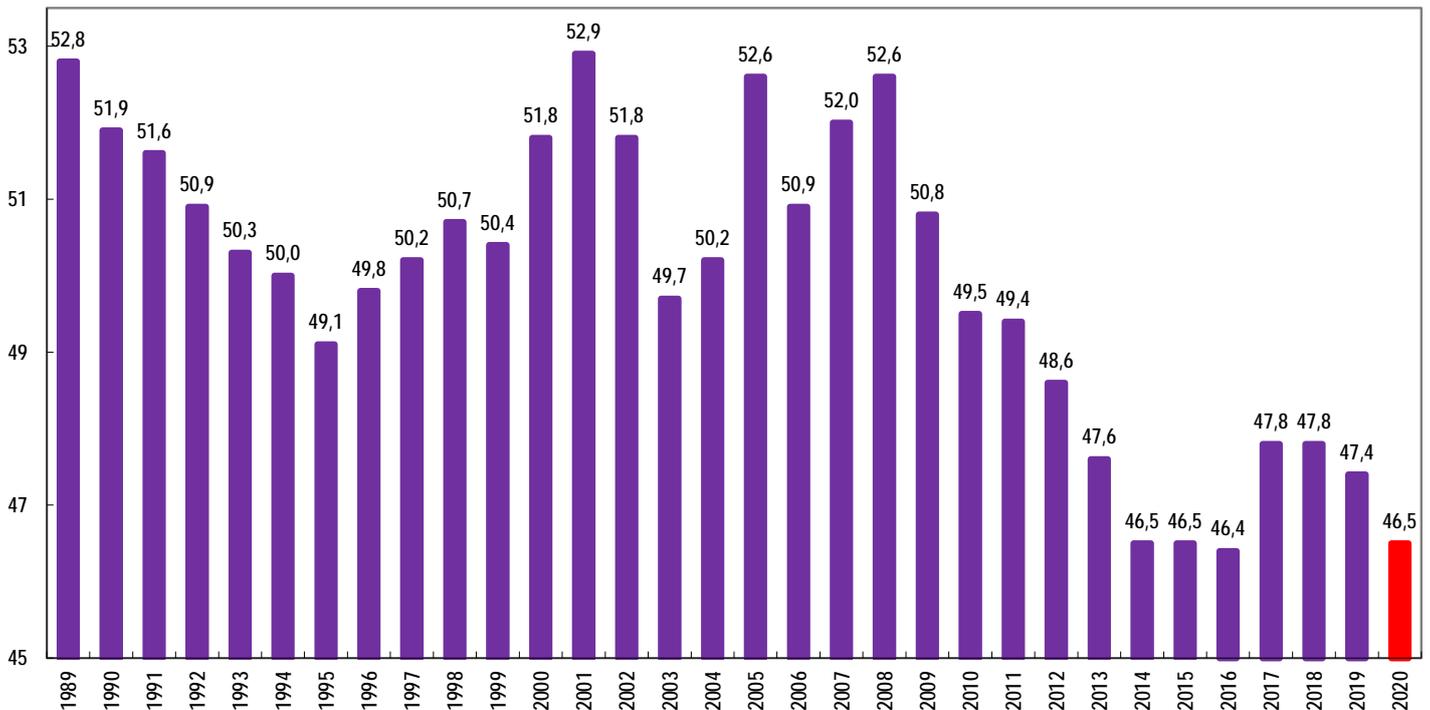
Michel Mouillart
Professeur d'Economie
9 février 2021

La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 33^{ème} vague de l'enquête réalisée par KANTAR pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2020. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 9 842 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est de 2 690^{ème}). Le taux de réponse (75,7 %) reste élevé pour une enquête réalisée par voie postale, dans un contexte sanitaire et économique tourmenté.

En 2020, recul de la part des ménages détenant des crédits

En 2020, le taux de détention des crédits pas les ménages a sensiblement reculé pour s'établir à 46,5 %, un des plus bas niveaux que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80.

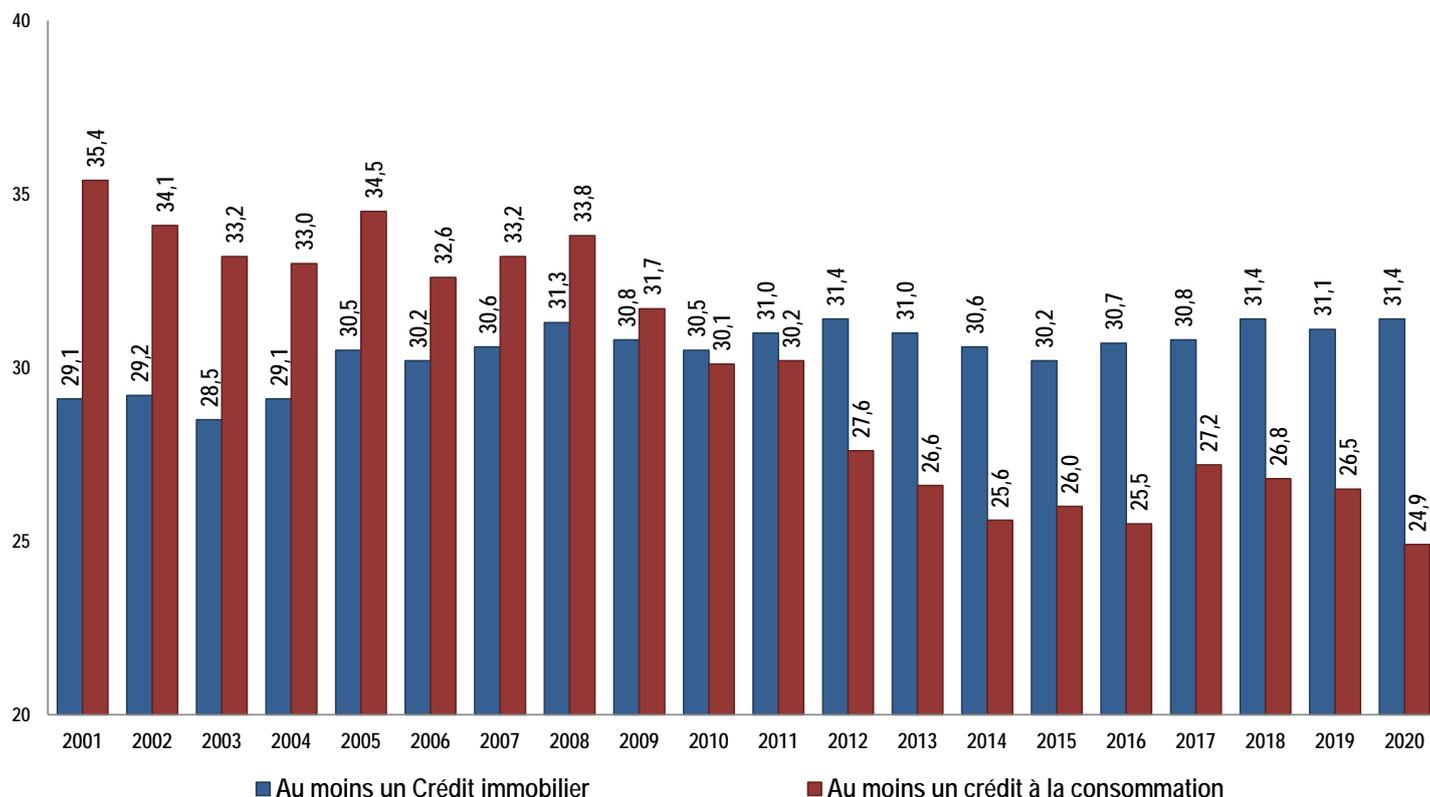
La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Entre 2008 et 2014, les ménages avaient déjà été confrontés à deux crises (la crise économique et financière internationale des années 2008-2009 et les conséquences de la crise des dettes souveraines de l'été 2011) qui ont bouleversé leurs stratégies de consommation et d'investissement immobilier et sont venus les dissuader de s'engager dans de grosses dépenses. D'autant qu'à partir de 2012, la remise en cause des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé a causé une dépression des marchés immobiliers du neuf et de l'ancien.

Cependant, la baisse du taux de détention des crédits immobiliers constatée de 2008 à 2014 était restée modérée et à elle seule, elle n'aurait pu expliquer une baisse aussi rapide du taux global de détention des crédits (de 52,6 % en 2008 à 46,5 % en 2014). En fait, entre 2008 et 2014, c'est le taux de détention des crédits à la consommation qui a lourdement chuté, passant de 33,8 % à 25,6 %. Certes les deux crises qui se sont succédé ont conduit les ménages à réviser leurs projets de consommation. Mais surtout, ils ont fortement réduit leur utilisation des crédits renouvelables sous l'effet de la loi Lagarde : le taux de détention des crédits à la consommation s'est alors établi à 27,6 % en 2012, reculant plus fortement que lors de la crise de 2008. Puis jusqu'en 2014, l'usage des crédits à la consommation a encore reculé : alors que l'environnement économique était peu propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motorcycle, travaux d'amélioration du logement), le renforcement des dispositions de la loi Lagarde par la loi Hamon a restreint le recours aux

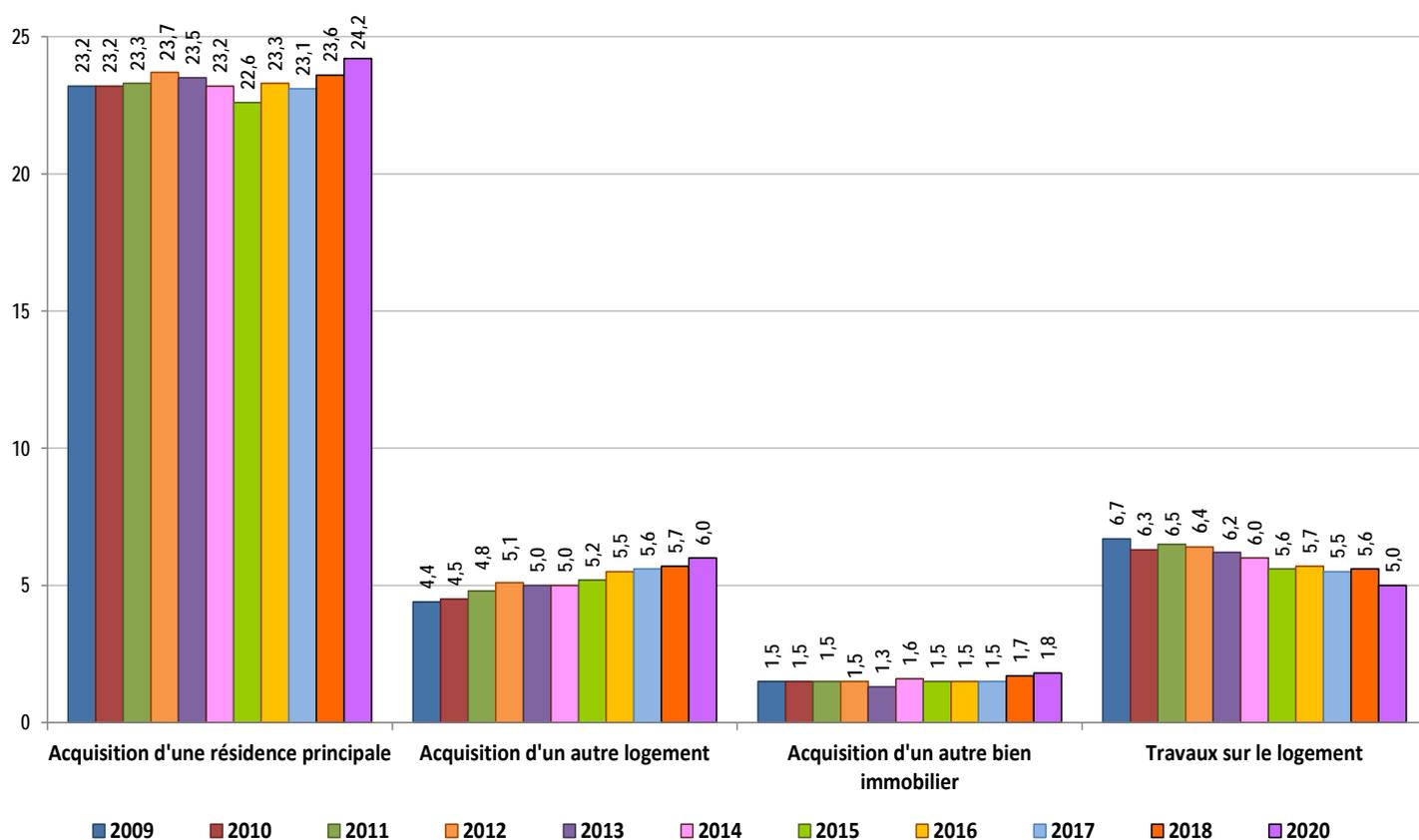
crédits renouvelables. Et en 2014, 25,6 % des ménages détenaient des crédits à la consommation, en deçà du point le plus bas constaté en 1995.



Cependant, dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation s'est stabilisée, bénéficiant du redressement du moral des ménages, ainsi que du dynamisme de la production des établissements de crédit et de l'amélioration des conditions de crédit faites à la clientèle. C'est ce rebond des crédits à la consommation qui a permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser en 2015, puis de remonter : dès 2017, le taux global était ainsi revenu à son niveau de 2013 auquel il s'est maintenu jusqu'en 2019.

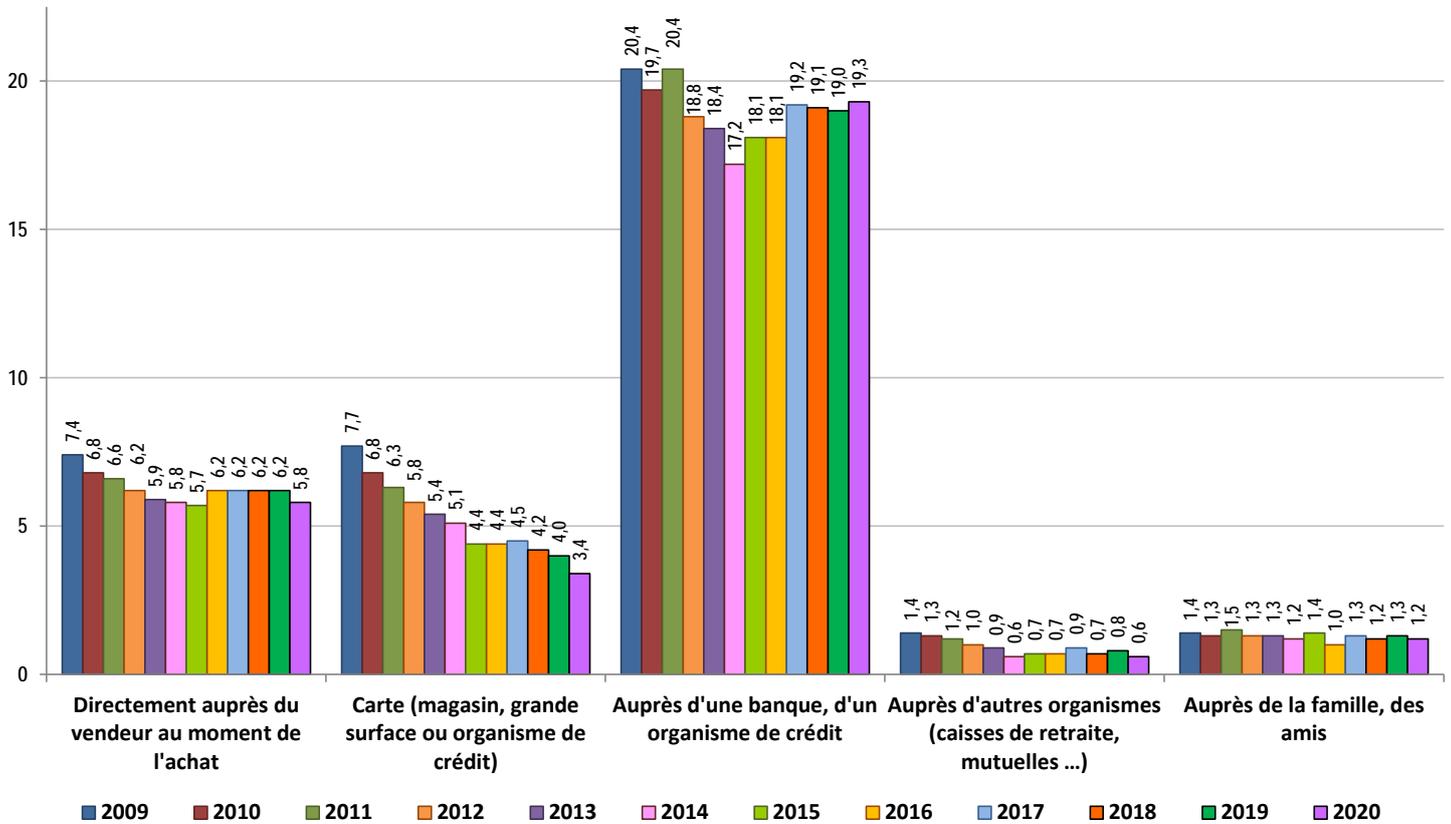
D'autant qu'à partir de 2016, la remontée du taux de détention des crédits immobiliers a accompagné celle des crédits à la consommation. C'est principalement la reprise de l'accession à la propriété qui a été expliquée cette inversion de tendance : en dépit de la dégradation du PTZ intervenue en 2018, des conditions de crédit exceptionnelles et un allègement sans précédent des taux d'apport personnel exigés à l'octroi ont en effet permis aux ménages jeunes ou modestes en primo accession de réaliser leurs projets immobiliers. De même, la diffusion des crédits immobiliers s'est appuyée sur une nouvelle augmentation du taux de détention des crédits pour financer l'acquisition d'un autre logement (essentiellement, un investissement locatif privé) : l'impact du dispositif Pinel a été non négligeable. En revanche, les crédits destinés au financement des travaux sont toujours en recul, en raison notamment de la faiblesse de la demande nouvelle qui n'affiche guère d'enthousiasme pour les travaux de rénovation énergétique. Le rebond de la détention des crédits immobiliers n'a pas été remis en cause par le déclenchement de la crise sanitaire, ni par ses conséquences économiques et sociales : en 2020, par exemple, 31,4 % des ménages détenaient des crédits immobiliers et 24,2 % étaient en cours d'accession à la propriété, des niveaux parmi les plus élevés observés depuis le début des années 2000.

En effet, l'inertie des taux de détention des crédits immobiliers qui se constate durant chaque première année de déclenchement des crises (en 2008, par exemple) renvoie au décalage habituel entre l'accord des prêts (et/ou la signature du compromis ou du contrat de vente) et le décaissement des premiers fonds empruntés (la mise en force des crédits et, éventuellement, la signature de l'acte notarié). Ainsi, après une année 2019 de très forte activité du marché des crédits immobiliers, les deux premiers de 2020 ont enregistré une activité inhabituelle autant par le niveau élevé des mises en force de crédits octroyé au 2nd semestre 2019, que par le nombre des actes notariés signés. Le 1^{er} confinement s'est bien sûr singularisé par un repli sensible de l'activité des marchés immobiliers et une chute de la production de nouveaux crédits qui n'ont pas été compensés depuis, mais sans que cela ne se traduise par une diminution du taux de détention des crédits immobiliers. En revanche, l'impact de la crise de la Covid-19 sur le taux de détention s'observera en 2021, avec une année de retard donc, comme cela avait déjà pu se constater en 2009, puis en 2010.

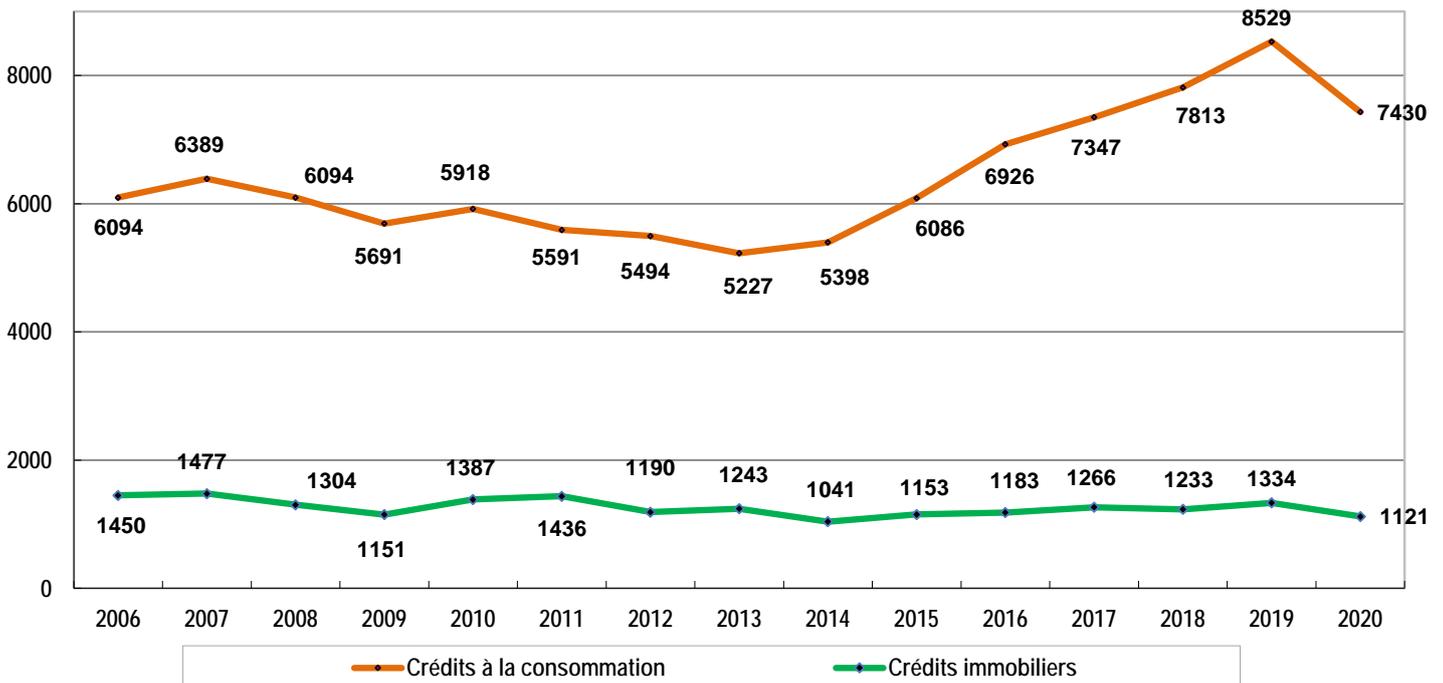


Quant au rebond du taux de détention des crédits à la consommation constaté en 2017, il avait été provoqué par une augmentation de la demande des ménages auprès des banques et des organismes de crédit. Depuis, l'importance de ce réseau de distribution s'est confirmée : et en 2020, alors que la demande de crédits à la consommation subissait de plein fouet le contrecoup de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, leur diffusion par les banques et les organismes de crédit s'est encore renforcée. En revanche, le recul de la détention des cartes de crédit a repris depuis 2017 : 3,4 % des ménages détenant ces produits en 2020, contre 4,5 % en 2017 et 7,7 % en 2009. Et ce recul coïncide en 2020 avec un affaïssissement du taux de détention des crédits obtenus directement auprès du vendeur : mais aussi, et dans une moindre mesure, après de la famille et des amis, voire auprès d'autres organismes (caisses de

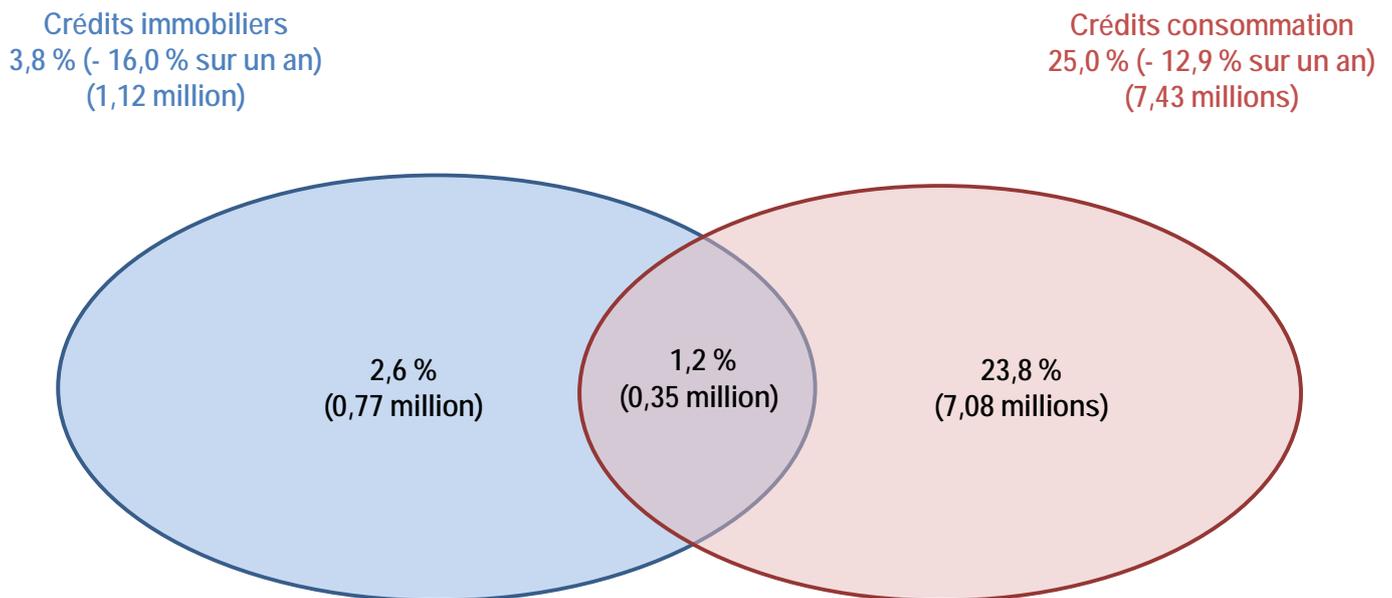
retraire, mutuelles, ...). Le taux global de détention des crédits à la consommation s'est ainsi établi à 24,9 % en 2020, soit le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire depuis 1989.



Le nombre de nouveaux ménages ayant contracté un crédit (en milliers) : hors crédits renouvelables
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Aussi en 2020, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation (7,43 millions) a nettement reculé : - 12,9 %, après + 9,2 % en 2019 (+ 58,0 % au total, entre 2014 et 2019). Le nombre de ménages concernés redescend donc vers le niveau constaté en 2017, même s'il reste élevé par référence à la situation du marché des crédits à la consommation observé de 2006 à 2017. Mais même si le taux de détention des crédits immobiliers a bien résisté en 2020, le nombre de ménages ayant contacté de nouveaux crédits a reculé, en dépit des conditions de crédit faites aux nouveaux emprunteurs : le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier en 2020 (1,12 million) a diminué de 16,0 %, après + 8,2 % en 2019 (+ 28,1 % au total, entre 2014 et 2019). Et au global, 8,20 millions de ménages ont contracté un nouveau crédit en 2019 (- 13,0 % en 2020).



Le nombre de ménages ayant souscrit un ou plusieurs nouveaux crédits en 2020 (Source : OCM /2021/)
 27,6 % de ménages avec un ou plusieurs nouveaux crédits
 (8,20 millions de ménages)

Evolution dans les usages du crédit à la consommation

Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire se resserre (en réponse à la dégradation de leur pouvoir d'achat ou sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

Ainsi dès 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs usages des crédits à la consommation : et avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en

juillet 2010, ils ont réduit leur recours aux crédits renouvelables. Cette évolution s'est poursuivie depuis, d'autant que la loi Hamon de mars 2014 est venue renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation : elle a encore restreint le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation s'est alors poursuivi jusqu'en 2014. Cette chute s'explique autant par la dégradation économique générale (montée du chômage, stagnation puis détérioration du pouvoir d'achat, dégradation du moral des ménages) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit, que par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation.

Mais dès 2015, les ménages ont retrouvé une meilleure confiance en l'avenir : leurs projets de consommation remisés par le passé sont redevenus d'actualité et de nouveaux projets ont été envisagés par les ménages. La demande de crédits à la consommation s'est donc stabilisée dans un premier temps pour se redresser en 2017 : et le taux de détention de ces crédits est remonté à 27,2 %, gommant ainsi les conséquences des trois années de dépression qui avaient précédé.

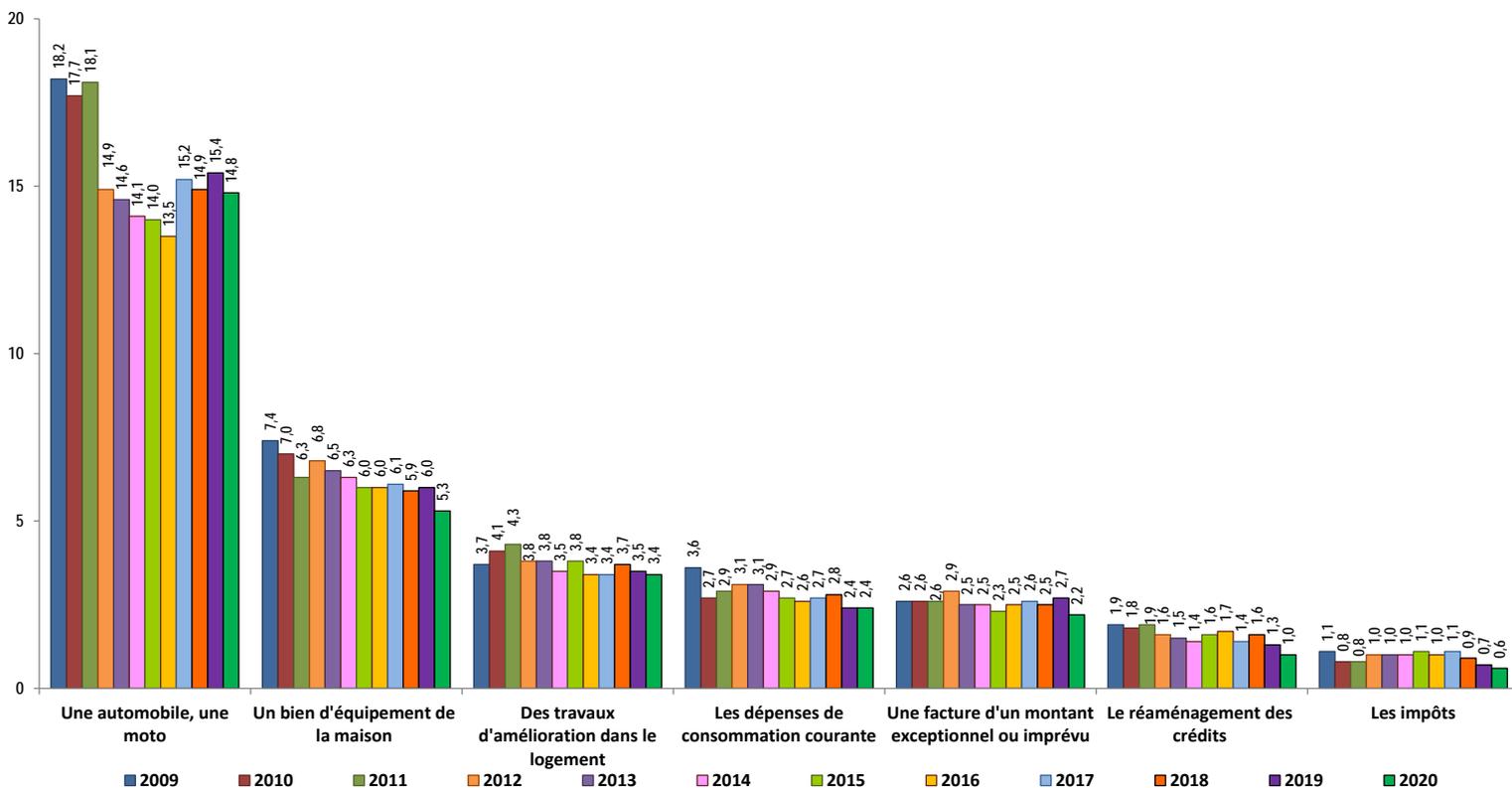
Cependant, dès 2018 la dégradation du moral des ménages a accompagné la dégradation du taux de détention des crédits à la consommation. Le déclenchement de la pandémie et ses conséquences économiques et sociales ont alors amplifié le repli du taux de détention : celui-ci est retombé à 24,9 %, sous l'effet du recul de la détention des cartes de crédit et des crédits obtenus directement auprès du vendeur.

La part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (et uniquement pour des crédits autres que renouvelables) s'est cependant maintenue à haut niveau en 2020, après avoir fortement augmentée en 2017 : à 19,3 % de l'ensemble des ménages (41,5 % des seuls ménages avec crédit(s)), après être redescendue à 17,2 % en 2014 (37,4 % des seuls ménages avec crédit(s)). Dans le même temps, la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente a décroché après quatre années de relative stabilité, pour s'établir à 5,8 % (12,5 % des seuls ménages avec crédit(s)). Alors que la diffusion des « cartes » de magasin a de nouveau diminué (3,4 % des ménages, soit 7,3 % des seuls ménages avec crédit(s)), poursuivant le recul rapide observé dès 2009 (en 2008, 9,6 % des ménages faisaient encore appel à ce type de financement, soit 18,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) : sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont en effet sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

Au-delà des évolutions associées aux transformations de la conjoncture et de la perception qu'ils peuvent en avoir, les ménages recourent en fait largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie, donc pour réaliser des projets de consommation durable (pour acheter un bien d'équipement de la maison, une automobile, une moto) et améliorer leurs logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, réalisation de travaux d'économie d'énergie). Au fil des années, ils ont en revanche allégé leur usage des crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante : ces utilisations qui concernaient 5,3 % des ménages en 2007 (10,2 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 2,4 % des ménages en 2020 (5,2 % des ménages endettés), les évolutions récentes confirmant l'inflexion des comportements amorcée

avec le déclenchement de la crise de 2008, renforcée par la mise en œuvre des lois Lagarde et Hamon et amplifiée avec l'apparition de la crise de la Covid-19.

En 2020, 23,8 % des ménages (50,5 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient en effet des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Cependant, le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis : en dépit du redressement constaté en 2017 de la part des ménages qui souscrivent des crédits à la consommation pour acquérir une automobile ou un motocycle. En revanche, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années : il a au mieux stagné pour s'établir à 3,4 % en 2020 (7,3 % des ménages avec crédit(s)).

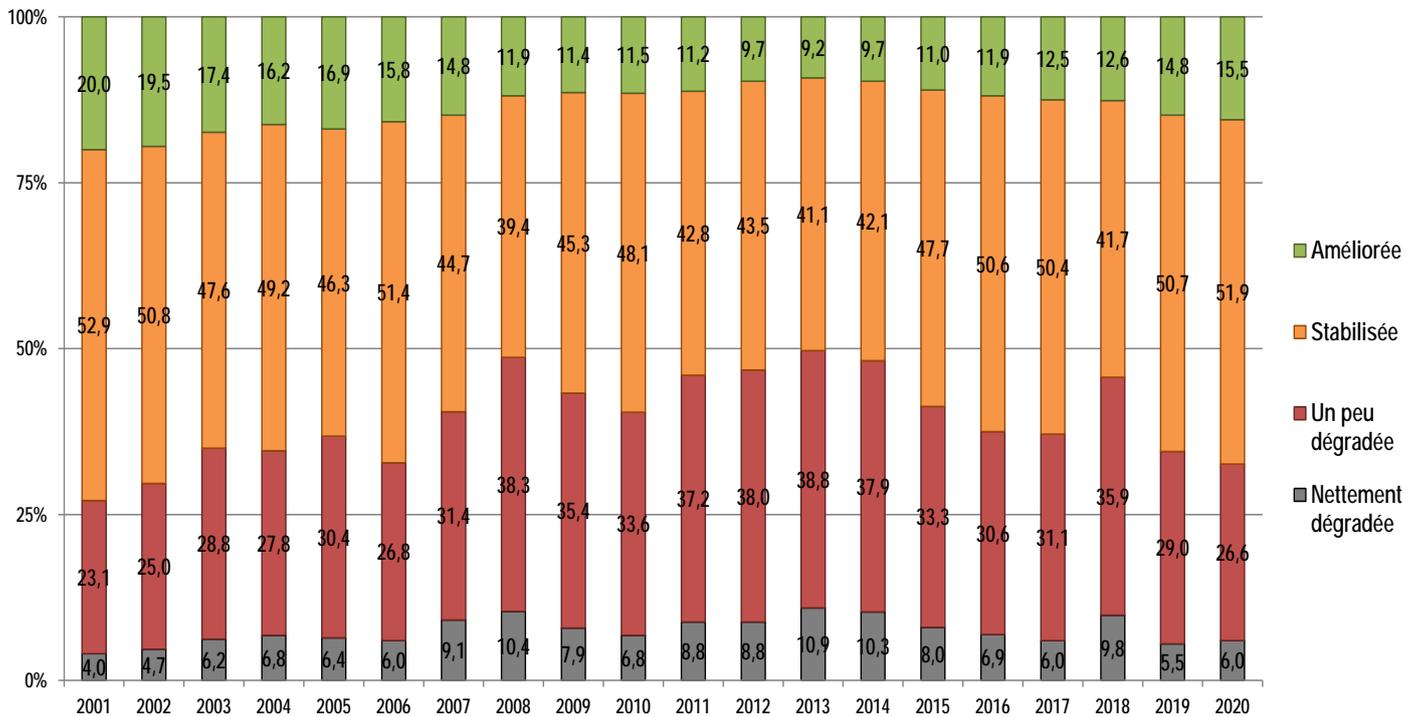


Nouvelle amélioration des situations financière et budgétaire ressenties

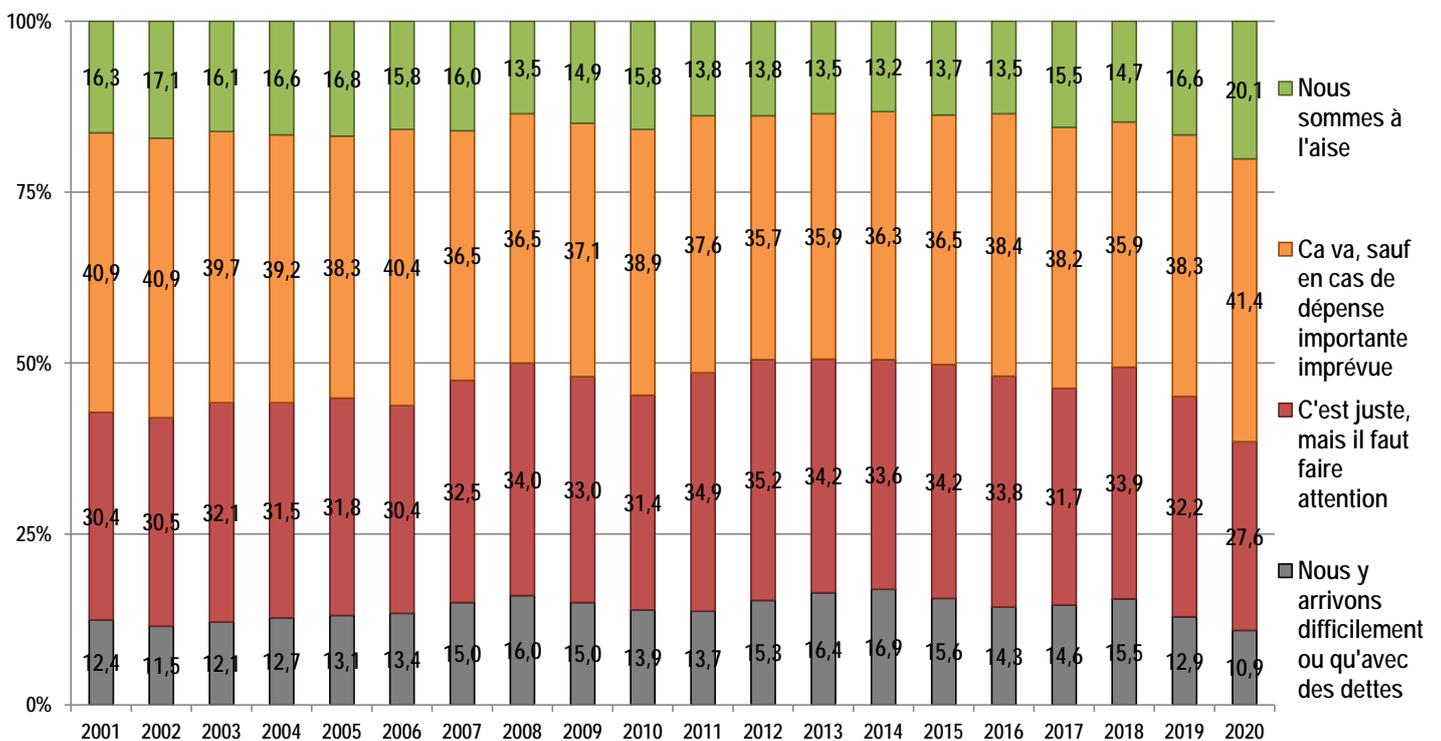
A la suite des chocs consécutifs économiques et financiers des années 2008-2009 et 2012-2013, l'appréciation des ménages détenant des crédits sur leur situation financière s'était fortement dégradée. Mais durant ces années, la situation de ces ménages ne s'est pas plus détériorée que celle des autres ménages, le recours au crédit n'étant pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate : tous les ménages, qu'ils soient endettés ou non, ont traversé ces deux crises, subissant de manière comparable les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat.

Mais à partir de 2015, les ménages ont nettement ressenti une amélioration de leur situation financière : le recul du chômage, le rebond de leur pouvoir d'achat et le redressement de leur moral y ont largement contribué. L'amélioration s'est poursuivie jusqu'en 2017 et durant ces

années, l'amélioration de la situation budgétaire de ces ménages a accompagné celle de leur situation financière.



Néanmoins, en 2018 le moral des ménages détenant des crédits s'est dégradé en réponse aux inquiétudes qu'ils nourrissaient sur leur pouvoir d'achat et sur les perspectives du marché du travail. Cette évolution d'une ampleur comparable à celle observée lors de la crise des années 2008-2009 s'est aussi constatée chez les autres ménages.



Cependant, dès le début de l'année 2019 les ménages ont corrigé la perception qu'ils avaient eu jusqu'alors de leur environnement économique et professionnel : les appréciations qu'ils portent sur leurs situations financière et budgétaire se sont donc nettement améliorées, qu'ils soient ou non détenteurs de crédits : fin 2019, 34,5 % des ménages détenant des crédits estimaient alors que leur situation financière s'était détériorée au cours des 6 derniers mois contre 45,7 % en 2018 (respectivement 35,1 % pour l'ensemble des ménages contre 47,5 % en 2018), soit la proportion la plus faible observée depuis 2006, avant que la crise des années 2008-2009 ne vienne brouiller leur perception de l'environnement économique et financier. De même, la proportion de ceux qui considèrent que leur budget ne leur permet que d'y arriver difficilement ou que les dettes sont nécessaires a reculé : 12,9 % des ménages détenant des crédits contre 15,5 % l'année dernière (respectivement 12,8 % contre 14,1 %).

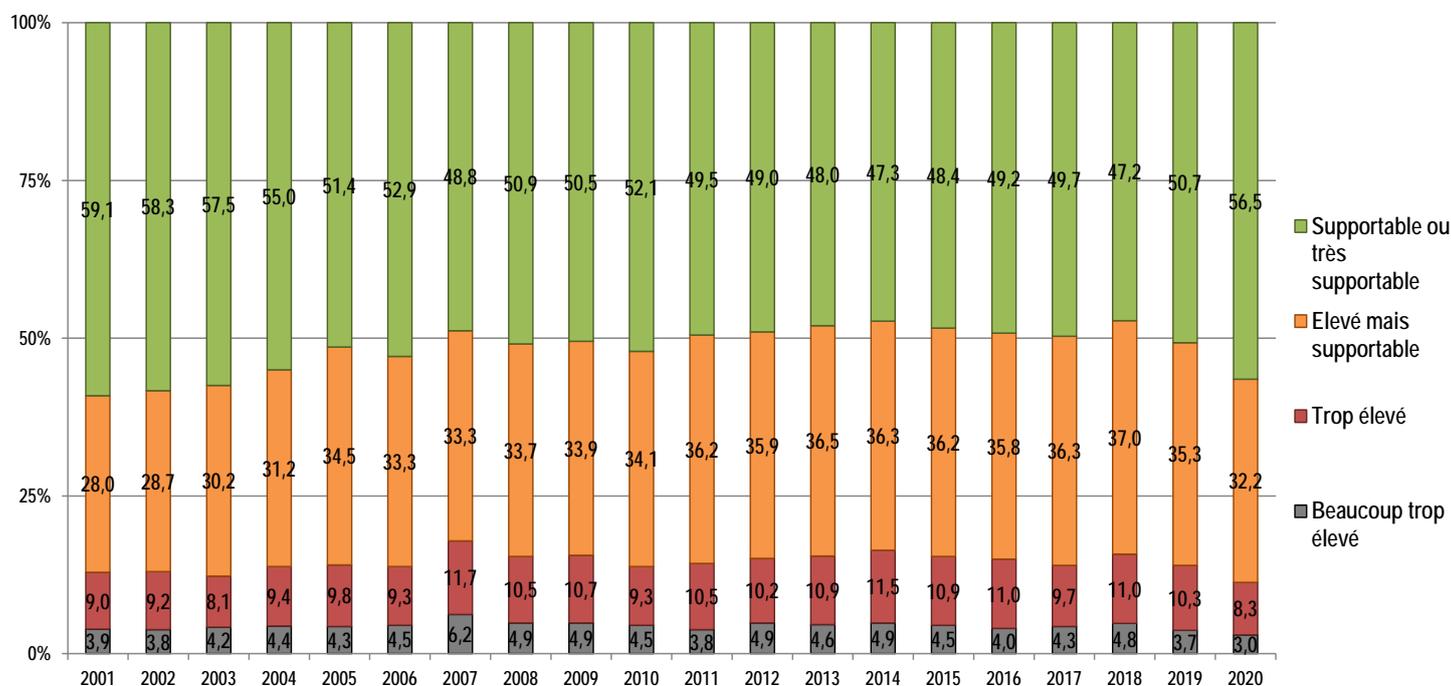
Ce regain de confiance des ménages détenant des crédits s'est confirmé en 2020. Alors que leur environnement a été malmené par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, les appréciations portées sur les situations financières et budgétaires se sont de nouveau améliorées. A la fin de l'année 2020, 67,4 % des ménages détenant des crédits estimaient que leur situation financière s'était améliorée voire stabilisée au cours des 6 derniers mois contre 65,5 % en 2019 (respectivement 65,4 % pour l'ensemble des ménages contre 64,9 % en 2019), soit la proportion la plus élevée observée depuis 2005, avant que la crise des années 2008-2009 ne vienne brouiller leur perception de l'environnement économique et financier. De même, la proportion de ceux qui estiment être à l'aise avec leur budget s'est accrue : 20,1 % des ménages détenant des crédits contre 16,6 % l'année dernière

Paradoxalement, le ressenti des ménages détenant des crédits sur leurs situations financière et budgétaire s'est donc encore amélioré en 2020, pour la deuxième année consécutive. Mais il est vrai que contre toute attente, les principaux indicateurs macroéconomiques décrivant l'environnement des ménages n'ont pas décroché aussi nettement depuis mars dernier que cela avait pu être le cas en 2013, par exemple : le revenu disponible des ménages avait alors reculé de 0,5 % et le niveau du chômage dépassait les 3 millions d'unités, alors qu'au début de l'automne 2020 le revenu disponible progressait encore de 0,6 % sur un an et le chômage s'établissait à 2,6 millions d'unités (comme en 2009). Les mesures de chômage partiel, la nouvelle « prime Covid » ou le recul de la mise en œuvre de la réforme des aides au logement, par exemple, ont largement contribué à ces évolutions. D'ailleurs, l'indicateur synthétique de sentiment des ménages publié chaque mois par l'INSEE n'a pas autant décoché qu'en 2008 ou en 2013 : il était même à la sortie du 2^{ème} confinement au-dessus du niveau auquel il avait reculé dans les derniers mois de 2018. En outre, le nombre de ménages en situation de surendettement a poursuivi son recul, à un rythme aussi rapide que celui constaté depuis près de deux années.

Des charges de remboursement plus supportables

Après plusieurs années d'une détérioration de leur situation budgétaire et financière provoquée par celle de leur environnement économique en 2014, 83,6 % considéraient toujours que leurs charges de remboursement étaient supportables, contre 82,1 % en 2007, avant que ne se déclenche la crise de 2008 : la perception des ménages qui recourent au crédit ne se dégradant pratiquement jamais du fait d'un recours excessif au crédit ou par les conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la crise de 2008.

Aussi à partir de 2015, en raison de l'amélioration qu'ils ont ressentie de leur situation budgétaire et financière et du regain d'optimisme dont ils ont alors commencé à faire preuve, les ménages ont considéré que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allégeait. Et durant deux années, l'amélioration s'est poursuivie : ainsi, en 2017, 86,0 % des ménages détenant des crédits estimaient que ces charges étaient supportables ou très supportables.



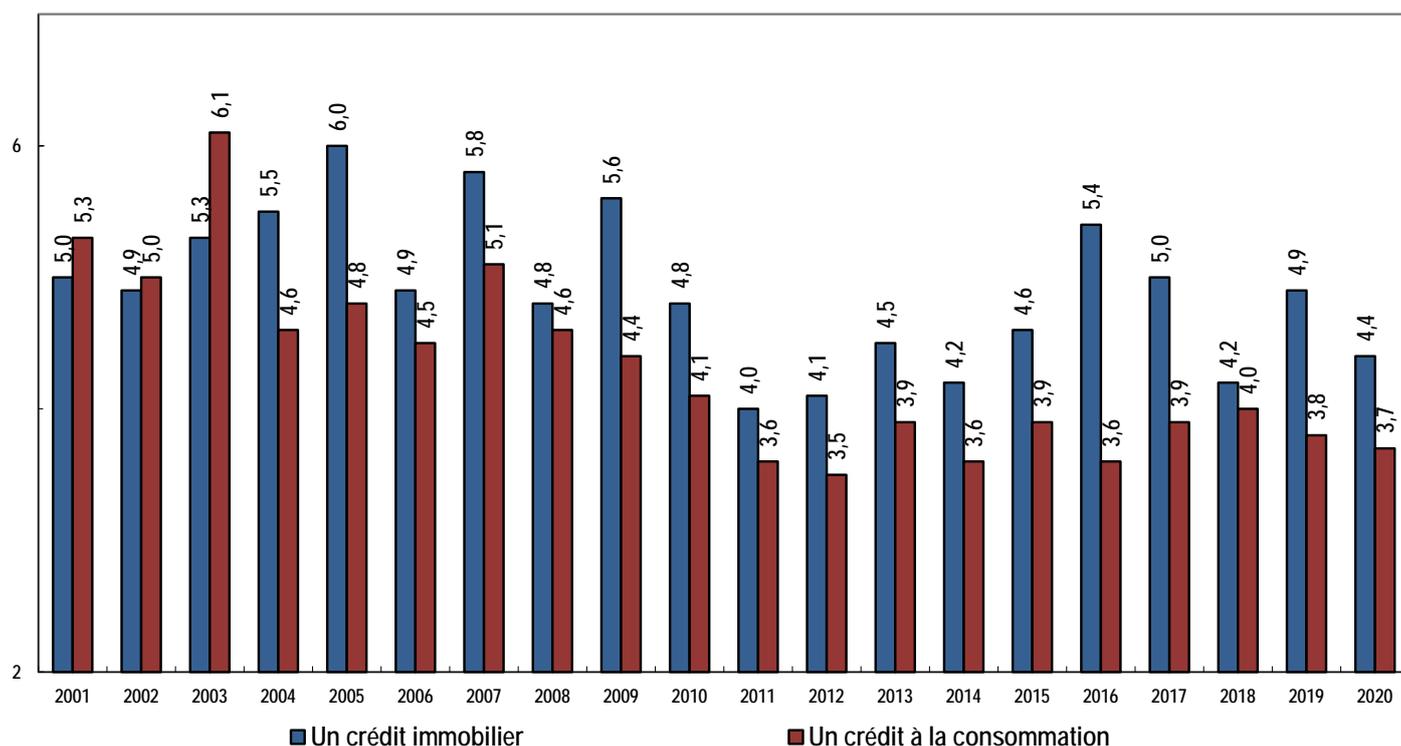
Après une année 2018 d'hésitations, la nette amélioration des situations financière et budgétaire ressenties s'est accompagnée en 2019 d'un repli significatif de la part des ménages détenant des crédits qui estiment le poids des charges de remboursement élevées ou beaucoup trop élevées. Cette évolution s'est poursuivie en 2020 : la proportion de ceux qui considèrent que ces charges sont supportables ou très supportables s'établit ainsi à 56,5 %, contre 47,2 % en 2018, à un niveau qui ne s'était pas constaté depuis 2004. Ainsi en 2020, 88,7 % des ménages estiment que les charges de remboursement de leurs crédits sont supportables, même si elles peuvent être élevées pour certains d'entre eux (pour 32,2 % des ménages détenant des crédits) : cette proportion se situe au-dessus de la moyenne des situations observées depuis le début des années 2000 (85,5 %, précisément). En dépit d'un recours accru aux crédits immobiliers et/ou à la consommation jusqu'au déclenchement de la crise sanitaire, l'amélioration rapide des conditions de crédit faites aux ménages a aussi permis d'alléger le poids des charges de remboursement ressenti : pendant que l'élargissement de la production de crédits et la facilitation d'un accès à des crédits très bon marché permettaient de renforcer la demande des ménages sur les marchés immobiliers et des biens de consommation durable, procurant donc un soutien essentiel à la croissance économique française.

Le recul de la demande de crédits

Dès 2008, les ménages ont révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. Et jusqu'en 2014, ils sont restés convaincus que la période n'était plus propice à la réalisation de leurs projets : la dégradation des dispositifs publics d'aide à l'accession et d'incitation

l'investissement locatif privé ne constituait guère un signal pouvant les convaincre du contraire. Cette prudence des ménages se retrouvait aussi dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation : alors que les perspectives économiques leur semblaient peu favorables à la réalisation des projets de consommation durable, ils se sont montrés très attentifs aux conséquences que les dispositions de la loi Lagarde pourraient avoir sur leurs pratiques de recours aux crédits à la consommation.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire un nouveau crédit (en %)
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages /FBF)



Mais à partir de 2015, la demande de crédits immobiliers a bénéficié de la baisse des taux d'intérêt et de l'allongement de la durée des prêts accordés, alors que le marché des crédits à la consommation retrouvait des couleurs. Pour autant, l'optimisme des ménages est resté modéré : les intentions des ménages restant prudentes, sensiblement déconnectées des évolutions de l'activité des marchés constatées jusqu'alors.

Ainsi, la prudence affichée par les ménages à la fin de 2017 concernant la souscription future de crédits immobiliers ne semblait guère en phase avec les évolutions de l'ensemble des conditions de crédit et le dynamisme de la production des établissements de crédit observés. En outre, depuis le début des années 2010 les intentions de souscriptions de crédits à la consommation hésitent : d'une année sur l'autre, entre 3,6 % et 3,9 % des ménages expriment cette intention, bien en deçà des proportions élevées qui s'observaient dans les années 2000 (en moyenne, de l'ordre de 5,0 % chaque année). Il n'était donc pas surprenant que le sentiment d'une dégradation de leur situation financière et budgétaire exprimé par les ménages en 2018 s'accompagne d'un recul sensible des intentions de souscription à de futurs crédits immobiliers, pour s'établir à leur niveau le plus bas depuis la fin des années 80. En revanche, les intentions de souscription de crédits à la consommation avaient mieux résisté.

L'amélioration de la situation financière et budgétaire ressentie par les ménages durant l'année 2019 et une nouvelle amélioration des conditions de crédit ne pouvaient donc que renforcer les intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers : à la fin de 2019, la part des ménages concernés a rebondi, pour s'établir à 4,9 % et retrouver sa moyenne de longue période. Alors que les conditions d'accès au crédit que proposent les banques n'avaient jamais été aussi bonnes, la pression de la demande de crédits immobiliers exprimée par les ménages ne s'est pas relâchée, illustrant l'importance des besoins en logement constatés partout sur le territoire. En revanche, la part des ménages qui envisagent de souscrire de nouveaux crédits à la consommation ne s'est pas redressée et elle s'est établie à 3,8 % au niveau de la moyenne observée depuis le début des années 2010, alors que l'usage des cartes (obtenues auprès d'un magasin ou d'une grande surface) recule toujours.

Les incertitudes nées de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales pèsent maintenant sur les intentions de souscription à de nouveaux crédits exprimées par les ménages pour 2021. En dépit de l'optimisme exprimé par les ménages sur leur situation financière et budgétaire à la fin de l'année 2020, leur appétence pour les crédits immobiliers se fait moins forte : la part des ménages exprimant l'intention d'en souscrire au cours du 1^{er} semestre de 2021 fléchit sensiblement pour s'établir à 4,4 %, sous sa moyenne de longue période (4,9 %). Cela n'est guère surprenant lorsqu'il s'agit pour les ménages de s'engager sur des projets à long terme, d'autant que les améliorations des conditions d'octroi des nouveaux crédits annoncées par le HCSF en décembre 2020 n'ont probablement pas réussi à convaincre les candidats à un achat immobilier. Et renforçant la situation constatée depuis 2011, la part des ménages envisageant de souscrire de nouveaux crédits à la consommation s'érode encore doucement pour s'établir à 3,7 %, largement sous sa moyenne de longue période (4,3 %, dont 3,8 % depuis 2011), et sans aucune véritable perspective de redressement.

En guise de conclusion

Les transformations de la conjoncture macroéconomique et les évolutions législatives et réglementaires ont largement contribué à la déformation des comportements des ménages et de leurs pratiques d'achat immobilier et de consommation. Pourtant, le recours au crédit reste un élément décisif de la réalisation de leurs projets. Pour ceux qui recourent aux crédits immobiliers, les évolutions constatées depuis la fin des années 2000 ont en outre montré qu'ils étaient devenus plus attentifs à la préparation de leurs projets, avec comme conséquences le maintien à bas niveau de la sinistralité et le recul des situations de surendettement bancaire. Comme cela a aussi été le cas pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

En outre, lorsque les ménages deviennent plus optimistes sur leur avenir et qu'ils estiment que leur contrainte budgétaire se desserre, ils renforcent leurs projets d'achat immobilier (l'accession à la propriété, la réalisation de travaux ou l'investissement locatif, par exemple) et de consommation durable (l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir, par exemple). Et pendant ce temps, l'amélioration de leur confiance dans l'avenir se traduit par le renforcement du sentiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allège, surtout lorsque l'amélioration des conditions de crédit intervient dans le même temps.

Cependant, avec le déclenchement de la crise sanitaire et le renforcement de ses conséquences économiques et sociales, les intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers ou à la consommation pour le 1^{er} semestre 2021 se sont dégradées : elles s'établissent d'ailleurs nettement sous leurs moyennes de longue période, avec 4,4 % pour les crédits immobiliers contre 4,9 % en longue période et 3,7 % pour les crédits à la consommation contre 4,3 %. Déjà en 2020, le taux de détention des crédits à la consommation a nettement reculé à 24,9 % (contre 26,5 % en 2019), sous l'effet du recul de la détention des cartes de crédit et des crédits obtenus directement auprès du vendeur. La stabilisation du taux de détention des crédits immobiliers constatée en 2020 (31,4 % des ménages détenaient des crédits immobiliers et 24,2 % étaient en cours d'accession à la propriété) a cependant été insuffisante pour éviter une baisse sensible du taux global de détention des crédits, à 46,5 % soit un des plus bas niveaux observés depuis la fin des années 80.

Pourtant les appréciations que les ménages portent sur leur situation budgétaire et financière ont rarement été aussi bonnes depuis le début des années 2000. Mais les incertitudes économiques et sociales nées de la crise sanitaire affectent maintenant la réalisation des projets engageant les ménages sur le moyen ou le long terme.

Cependant, dans le même temps, le sentiment des ménages sur le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est encore nettement amélioré et 88,7 % de ceux qui détenaient des crédits à la fin de 2020 estimaient que le poids de ces charges était dans l'ensemble supportable : un pourcentage aussi élevé n'avait encore jamais été observé depuis la fin des années 80.

Annexe statistique

Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble des ménages avec crédits	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5	46,5	46,4	47,8	47,8	47,4	46,5
dont ménages ne détenant...																				
... que des crédits immobiliers	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9	20,5	20,9	20,6	21,0	20,9	21,6
...des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7	9,7	9,8	10,2	10,4	10,2	9,8
... que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9	16,3	15,7	17,0	16,4	16,3	15,1
dont accédants à la propriété	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6	23,6	24,2
Fréquence d'utilisation du découvert bancaire	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4	25,9	25,6	25,3	24,2	23,0	20,5

Tableau 2 : Les catégories d'opérations réalisées avec des crédits immobiliers (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ménages avec crédits immobiliers	29,1	29,2	28,5	29,1	30,5	30,2	30,6	31,3	30,8	30,5	31,0	31,4	31,0	30,6	30,2	30,7	30,8	31,4	31,1	31,4
... acquisition d'une résidence principale	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6	23,6	24,2
... acquisition d'un autre logement	4,0	3,9	3,9	4,2	4,8	5,0	4,7	4,8	4,4	4,5	4,8	5,1	5,0	5,0	5,2	5,5	5,6	5,7	5,9	6,0
... acquisition d'un autre bien immobilier	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,3	1,6	1,5	1,5	1,5	1,7	1,5	1,8
... travaux sur le logement	5,5	5,9	5,6	5,8	6,6	6,0	6,3	7,1	6,7	6,3	6,5	6,4	6,2	6,0	5,6	5,7	5,5	5,6	5,3	5,0

Remarque : plusieurs catégories d'opérations réalisées possibles

Tableau 3 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8	26,5	24,9
... directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8	5,7	6,2	6,2	6,2	6,2	5,8
... carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1	4,4	4,4	4,5	4,2	4,0	3,4
... auprès d'une banque, d'un organisme de crédit	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2	18,1	18,1	19,2	19,1	19,0	19,3
* dont un crédit renouvelable												6,6	6,7	6,1	6,9	6,9	7,0	7,3	7,4	6,6
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												13,9	13,2	12,7	12,7	12,8	13,6	13,4	13,1	12,7
... auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles ...)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7	0,9	0,7	0,8	0,6
... auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2	1,3	1,2

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 4 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8	26,5	24,9
Pour acheter																				
... un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager ...)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3	6,0	6,0	6,1	5,9	6,0	5,3
... une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1	14,0	13,5	15,2	14,9	15,4	14,8
... un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane ...)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	0,3
... un produit financier (actions, SICAV, ...)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
... un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,4	1,2
Pour payer																				
... des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6	0,9	0,6	0,6
... les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	0,7	0,6
... une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
... des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	1,1	0,8
... une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5	2,3	2,5	2,6	2,5	2,7	2,2
... les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7	2,6	2,7	2,8	2,4	2,4
... des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5	3,8	3,4	3,4	3,7	3,5	3,4
... le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,6	1,7	1,4	1,6	1,3	1,0
... d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0	2,2	2,2	2,2	2,5	2,3	1,8

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 5 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
L'appréciation des ménages sur leur budget																				
... nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2	13,7	13,5	15,5	14,7	16,6	20,1
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3	36,5	38,4	38,2	35,9	38,3	41,4
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6	34,2	33,8	31,7	33,9	32,2	27,6
... nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7	12,8	11,7	12,5	12,5	10,8	9,0
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2	2,8	2,6	2,1	3,0	2,1	1,9
La situation financière depuis 6 mois																				
... nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4	1,6	1,5	1,7	1,7	2,0	2,5
... un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3	9,4	10,4	10,8	10,9	12,8	13,0
... stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1	47,7	50,6	50,4	41,7	50,7	51,9
... un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9	33,3	30,6	31,1	35,9	29,0	26,6
... nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3	8,0	6,9	6,0	9,8	5,5	6,0

Tableau 6 : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

<i>Répartition de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
L'appréciation des ménages sur leur budget																				
... nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3	16,4	16,2	18,1	17,1	18,9	22,3
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7	35,0	36,2	36,4	35,3	36,8	38,4
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2	33,8	33,9	31,8	33,5	31,5	28,9
... nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6	12,9	12,0	12,3	12,3	11,3	9,1
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2	1,9	1,7	1,4	1,8	1,5	1,3
La situation financière depuis 6 mois																				
... nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	2,2
... un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2	8,1	8,4	9,8	8,8	11,0	10,6
... stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5	47,8	51,3	51,1	42,0	52,1	52,6
... un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4	34,8	32,2	31,6	37,5	29,4	28,6
... nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5	7,6	6,5	5,9	10,0	5,7	6,0

Tableau 7 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le montant des remboursements des crédits																				
... beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9	4,5	4,0	4,3	4,8	3,7	3,0
... trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5	10,9	11,0	9,7	11,0	10,3	8,3
... élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3	36,2	35,8	36,3	37,0	35,3	32,2
... supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9	35,9	37,2	36,5	36,2	37,9	42,5
... très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4	12,5	12,0	13,2	11,0	12,8	14,0

Tableau 8 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part des ménages avec crédits qui envisagent la souscription																				
... à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9	3,9	4,5	4,6	5,1	5,9	4,9	5,4	4,6
... à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0	5,5	5,2	5,1	5,2	5,9	6,0	5,6	5,6

Tableau 9 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part de l'ensemble des ménages qui envisagent la souscription																				
... à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2	4,6	5,4	5,0	4,2	4,9	4,4
... à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6	3,9	3,6	3,9	4,0	3,8	3,7